

Programme d'action Economie Circulaire (ECi) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Axe 1

Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

- 6 sous-actions retenues dans le plan d'actions (4 en cours et 2 programmées)
- Budget total : 81 500 €
- Détail : 40 500 € RH - 41 000 € (Sensibilisation, Communication, Animation, Formation, Coordination)



[Action 1.1 - Définir une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et assurer un portage politique fort]

1.1.1. S'engager politiquement et mettre en place des moyens	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Services internes et communes membres
Public visé	Cap Excellence
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ septembre 2023
Etat de l'action	Faïte
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité justifie d'un portage politique de l'économie circulaire : un élu s'engage à travers l'établissement d'une politique Economie Circulaire. ▪ La collectivité s'est dotée d'une équipe technique en charge de déployer la politique Economie Circulaire en interne et en externe.
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier un élu référent en charge de la politique Economie circulaire ▪ Engager la politique Economie circulaire ▪ Désigner un chef de projet économie circulaire ▪ Identifier l'équipe technique ▪ Allouer un budget à la politique économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une élue identifiée : Mme FAVORINUS ▪ 1er Cotech et Copil organisés en cohérence avec le Projet de Territoire et les autres documents règlementaires et prospectifs. ▪ 1 référent en charge du projet économie circulaire : Mme GUEMBE ▪ 1 Equipe transversale dédiée : Maryam GUEMBE, Référente ECi, Directrice adjointe Direction du Développement Durable, Nelly DANINTHE, Directrice de la Prévention et des partenariats services urbains & cadre de vie et Patrick ZORA - ESS, chef de service insertion, emploi, innovation sociale & solidaire
1.1.2. Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Services internes et communes membres
Public visé	Cap Excellence
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ septembre 2023
Etat de l'action	Faïte
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité réalise son diagnostic de l'économie circulaire sur le territoire à partir des analyses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Une identification des orientations et des objectifs d'économie circulaire régionaux et locaux s'inscrivant dans les documents de planification (SRDEII, PRPGD, PRAEC, SRADDET, S3, PLU, SCOT, PCAET, PAT, SRDT, etc.). - Une analyse du tissu territorial afin d'identifier des enjeux économiques, environnementaux et sociaux prioritaires en matière d'économie circulaire. Ces analyses peuvent provenir des travaux précédents ou de nouvelles études. - Un recensement des principaux acteurs mobilisables (acteurs institutionnels, acteurs économiques du territoire, acteurs associatifs et citoyens) associés à une première prise de contact et un recensement des initiatives d'économie circulaire du territoire.

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches réalisées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans les enjeux et objectifs en lien avec l'économie circulaire dans les documents de planification existants ▪ Intégrer dans le diagnostic une analyse des secteurs économiques ▪ Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux environnementaux ▪ Intégrer dans le diagnostic une analyse des enjeux sociaux ▪ Réaliser un recensement des acteurs et des initiatives 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 accompagnement à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions Economie Circulaire a été réalisé ▪ Cf. Plan d'actions en cohérence avec les documents règlementaires et prospectifs (SCoT, PLUi, PAT, Projet de territoire, PCAET...) ▪ Mise à disposition de la cartographie des acteurs sur le site internet de la collectivité et mise à jour de façon itérative. 	
1.1.3. Elargir la gouvernance en interne et externe			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable		
Partenaires	Services internes et communes membres / Chambres consulaires, Synergiles, GPMG, Aéroport, ADEME, Parc National		
Public visé	Cap Excellence		
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ septembre 2023		
Etat de l'action	Faïte		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité met en place une gouvernance élargie permettant de construire une stratégie et des actions d'économie circulaire en adéquation avec la réalité du territoire. 		
Tâches réalisées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un comité de pilotage interne élargi ▪ Mettre en place une gouvernance élargie avec les représentants des acteurs du territoire (société civile, acteurs publics, acteurs économiques) ▪ Mettre en place des groupes de travail pour la construction des actions économie circulaire 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des services déchets, ESS, économie, marchés publics, achats et services des communes membres, etc. ▪ Participation des services déchets, ESS, économie, et représentants des acteurs institutionnels du territoire (Chambres consulaires, Synergile, GPMG, Aéroport, ADEME, Parc National, Région, ...) ▪ Implication du CODEV (première mobilisation en avril 2023) ▪ Ateliers réalisés en juin et juillet 2023 (Afterwork et Workshop) ▪ Prévoir d'autres moments collectifs (cf. axes 3 et 5) ▪ Instance de suivi et de réflexion à mettre en place autour d'un partenariat avec les Chambres consulaires, Synergile, GPMG, Aéroport, ADEME, Parc National notamment. 	
1.1.4. Adopter une stratégie et un programme d'actions Economie circulaire			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable		
Partenaires	Services internes et communes membres		
Public visé	Cap Excellence		
Date début/ Date fin	Mai 2023/ juillet 2023		
Etat de l'action	Faïte		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la base des résultats du diagnostic, la collectivité adopte le document cadre de la stratégie Economie Circulaire. ▪ Elle crée un programme d'actions. ▪ Définir une vision à court, moyen et long terme de l'économie circulaire pour le territoire ▪ Définir des objectifs clairs et atteignables pour avancer vers la vision ▪ Le programme d'actions (avec les groupes de travail) : ▪ Définir les actions permettant de remplir les objectifs ▪ Définir le calendrier de réalisation ▪ Définir les résultats des actions et les impacts attendu 		

Programme d'action Economie Circulaire (ECi) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches en cours		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer dans la stratégie les enjeux économiques, environnementaux et sociaux ▪ Fixer dans la stratégie des caps à court, moyen et long terme ▪ Cibler dans la stratégie la société civile, les acteurs publics et économiques ▪ Couvrir dans la stratégie tous les axes de l'économie circulaire ▪ Intégrer dans le programme d'actions des actions vers les acteurs publics ▪ Intégrer dans le programme d'actions des actions vers les acteurs économiques ▪ Intégrer dans le programme des actions sur chaque pilier de l'économie circulaire 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence assurée avec les documents règlementaires et prospectifs et les autres dispositifs. ▪ Capitalisation sur les premières mobilisations (webinaire, afterwork et workshop, et concertation numérique de 2023) ▪ Sensibilisation sur les piliers les moins développés et accompagnement à la structuration des piliers déjà engagés. ▪ Volonté de se coordonner avec les autres acteurs institutionnels et de s'appuyer les uns et les autres sur les compétences et autres réseaux. ▪ Poursuite des réponses aux sollicitations et autres besoins d'informations. ▪ Susciter les initiatives des porteurs de projets et s'appuyer sur les dispositifs existant ou portés par les services de Cap Excellence (Audacia, Agropark...) 	
1.1.5. Mettre en œuvre et valoriser les actions			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable		
Partenaires	Services internes et communes membres		
Public visé	Cap Excellence		
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2028		
Etat de l'action	En cours		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité met en œuvre sur ses compétences et de manière opérationnelle des actions coconstruites avec les acteurs du territoire. ▪ Elle capitalise les retours relatifs aux actions effectuées. ▪ Organiser un suivi de la mise en œuvre des actions (par l'équipe technique et l' élu). ▪ Communiquer efficacement et largement sur les résultats obtenus, au sein de la collectivité et à travers tout le territoire (sous forme de "belles histoires" via un site web, des événements, des réseaux sociaux, etc.). Les acteurs du territoire prennent ainsi conscience de leur impact sur le développement de l'économie circulaire et adhèrent plus facilement aux projets. 		
Tâches réalisées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser des actions antérieures à la stratégie 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions menées dans de la cadre de la politique déchets + Série de vidéos sur le recyclage réalisées par la DGASC + distribution de composteurs aux particuliers depuis 2020, reconduite en 2021 avec livraison chez l'usager ▪ Autres moments de sensibilisation et actions ciblées entreprises sur la collecte des déchets. ▪ Actions transversales du PAT, du PCAET, engagement du Projet de territoire... 	
Tâches programmées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser plus de 20% des actions issues du programme d'actions ▪ Couvrir les différents piliers de l'économie circulaire avec le programme d'actions réalisé 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer en interne et vers les partenaires pour mettre en avant les actions menées dans le cadre du Plan d'actions. Prévoir une ventilation entre agents/ élus et citoyens. ▪ Traiter via le plan d'actions, l'ensemble des piliers de l'ECi par de la mise en œuvre d'actions, de sensibilisation, de communication, d'animation selon le degré de maturité des partie-prenantes. 	

Programme d'action Economie Circulaire (ECI) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 1.2 – Développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité]

1.2.1 Former en interne	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	CNFPT/ CEREMA
Public visé	Cap Excellence
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité peut répertorier les compétences nécessaires à la mise en œuvre des formations sur la base des fiches de poste de l'équipe technique. ▪ La collectivité répertorie les compétences nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie, du programme d'actions, ainsi que pour leur suivi. ▪ La collectivité met en place des formations internes (auprès des élus, des chargés de mission, des agents techniques, etc.), sur l'économie circulaire dans sa globalité ou sur les thématiques qu'elle comprend. ▪ Exemples de sujets de formation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Economie circulaire en regard des 7 piliers ▪ Prévention des déchets ▪ Compostage ▪ Achat durable ▪ Gaspillage alimentaire ▪ Des pistes de formations par l'ADEME - catalogue de formations programmées : https://formations.ademe.fr/solutions/recherche-de-formation.
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un programme de formation économie circulaire ▪ Inclure dans le programme de formation des formations en économie circulaire pour les élus et les techniciens ▪ Former le DGA/DGS à l'économie circulaire ▪ Former plus de 20% des élus à l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un programme de formation "économie circulaire" comprenant plusieurs volets (ex : fresque de l'économie circulaire, présentation et partage de la stratégie ECI de Cap Excellence, de l'état d'avancement et de sa mise en œuvre via le plan d'actions ...) à destination des différents publics : élus, DGA/DGS, techniciens ... ▪ Construire une formation Eci, en partenariat avec le CNFPT ▪ Mutualiser les formations avec les communes membres ▪ Former le DGA/DGS à l'économie circulaire fin 2023/ début 2024 ▪ Organiser le plan de formation pour l'année 2024
1.2.2 Mettre en place une transversalité des actions et des projets	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Tous
Public visé	Agents / Services et élus
Date début/ Date fin	Août 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes en charge de la démarche d'économie circulaire sont invitées dans le comité de pilotage et de suivi des autres stratégies de la collectivité. ▪ La collectivité coconstruit des actions en économie circulaire, en mode interservices pour favoriser la transversalité entre les services de la collectivité.

Programme d'action Economie Circulaire (ECI) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches en cours		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'application Locapvore en cohérence avec le PAT 		<ul style="list-style-type: none"> Un nombre important d'actions du PAT rentre dans les concepts de l'économie circulaire, il s'agit notamment des actions concernant la production locale et la consommation responsable. L'application LoCapVore participe pleinement à faire lien entre les démarches. Les acteurs socio-économiques ont été conviés à un premier temps d'échanges sur la thématique en juin 2023. L'approche proposée a été bien accueillie et mérite d'être encore accompagnée lors d'autres moments qu'ils soient dédiés ou pas. 	
Tâches programmées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Déployer la transversalité avec l'ensemble des services 		<ul style="list-style-type: none"> Assurer la prise en compte de l'économie circulaire au sein des différents projets portés par d'autres services de Cap Excellence en participant au COTECH et instance de réflexion de l'EPCI Mettre en place des ambassadeurs élus et agents dans chaque service (prévoir formation spécifique). Ces "éco-agents" peuvent impulser dans leurs services les bonnes pratiques et faire remonter lors de moments spécifiques (tous les trimestres à titre d'exemple) les avancées ou les points de vigilance quant à l'intégration de l'économie circulaire dans les modes de fonctionnement ou d'accompagnement. Rédiger et diffuser un livret ECI à destination des services et élus du territoire et des communes membres (document commun pour une implication de tous) 	
1.2.3. Intégrer l'économie circulaire dans les politiques territoriales			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable		
Partenaires	Conseil régional, DEAL, Partenaires institutionnels, chambres consulaires		
Public visé	/		
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2028		
Etat de l'action	Fait		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser dans le cadre du projet de territoire, PAT, le PCAET ... La collectivité intègre les équipes économie circulaire dans la conception de ses politiques et stratégies territoriales. 		
Tâches réalisées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les concepts de l'ECi dans les documents réglementaires et prospectifs 		<ul style="list-style-type: none"> Actions transversales du PAT, du PCAET, engagement du Projet de territoire, futur PLPDMA 	

Programme d'action Economie Circulaire (ECi) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 1.3 – Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique d'économie circulaire]

1.3.1. Déterminer des indicateurs spécifiques dotés d'objectifs	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	Ensemble des directions
Public visé	Cap Excellence et partenaires pilotes
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2023
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<p>Il s'agit de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des indicateurs de résultats lui permettant de piloter la réalisation du programme d'actions. ▪ Des indicateurs d'impact lui permettant de mesurer l'efficacité de son programme d'actions et suivre la trajectoire de sa stratégie. <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des indicateurs de résultat par action, ainsi que leurs objectifs et usages. ▪ Identifier des indicateurs d'impact par action ou domaine d'actions, ainsi que leurs objectifs et usages. ▪ Identifier des indicateurs transversaux et spécifiques aux secteurs activités ou filières stratégiques du territoire. ▪ Mettre en place la collecte de données pour suivre les indicateurs identifiés. ▪ Rendre accessibles certaines données pertinentes aux acteurs du territoire afin d'alimenter leurs actions et motivation.
Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les indicateurs de résultat ▪ Identifier les indicateurs d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail à réaliser en continu. Il s'agit de traduire les résultats constatés en données comparables dans le temps et avec d'autres référentiels. ▪ Premier travail réalisé dans le cadre du référentiel mais adaptation continue essentielle (compatibilité avec les ressources humaines disponibles et les autres dispositifs).
1.3.2. Effectuer le bilan et effectuer les actions	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	Ensemble des directions/ Chambres consulaires et ensemble des partenaires
Public visé	Ensemble des partie-prenantes
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmées
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cap Excellence effectue un bilan annuel sur la base des indicateurs proposés par le Référentiel Economie Circulaire ou choisis par la collectivité. ▪ Elle élabore un document synthétique pour présenter l'évolution des indicateurs et la mise à jour des actions.
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser le bilan ▪ Partager le bilan avec la gouvernance Communiquer sur le bilan à l'externe ▪ Mettre à jour régulièrement le programme d'actions au regard notamment de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 1er bilan est programmé en septembre 2024 (bilans annuels). Dans le cadre du COT des visites annuelles sont convenues (4 années de suivi). L'agent en charge du suivi de la démarche ECi prépare donc un bilan des actions menées et de leur état d'avancement. ▪ Présenter le bilan annuel aux instances de gouvernance. Il s'agit de faire un point à date des actions menées ou à mener et de partager les leviers, les freins et les points de vigilance. ▪ Communiquer via le site internet, des flyers ou autres supports de type animation ponctuelle dans l'espace public ou des lieux fréquentés comme les centres commerciaux (Destreland, Milenis...), ou les lieux touristiques. ▪ En lien avec la préparation du bilan annuel à présenter aux partenaires et autres partie-prenantes, mettre à jour le plan d'actions au regard de sa mise en œuvre effective. Cette tâche est.

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Axe 2

Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

- 13 sous-actions retenues dans le plan d'actions (10 en cours et 3 programmées)
- Budget total : 172 900 €
- Détail : 18 900 € RH - 154 000 € (Sensibilisation, Communication, Animation, Formation, Coordination)
- Focus sur une action en cours : « Trier à la source les biodéchets » 138 000 € (90 000€ pour 1400 composteurs à 65€ unité, communication 5000€, financement ADEME 25% soit environ 22 500€ d'aides)



[Action 2.1 – Disposer d'un programme de prévention des déchets]

2.1.0. Respecter la réglementation en matière de prévention des déchets

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE/ ADEME/ Région
Public visé	Cap Excellence et partenaires
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2023
Etat de l'action	Programmées
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité et ses actions répondent à la réglementation en vigueur. Cette tâche est intégrée à la charge de travail du service dédié au regard des compétences

Tâches programmées

Détails

- PLPDMA

- Le PLPDMA est en cours d'élaboration depuis 2020. Le diagnostic va être mis à jour.
- Le plan d'actions devrait suivre au cours de l'année 2024.

2.1.1. Mettre en œuvre les actions du PLPDMA

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE/ ADEME
Public visé	Cap Excellence et partenaires/ Usagers
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets : distribution de composteurs aux particuliers depuis 2020, reconduit en 2021 avec livraison chez l'utilisateur (cause covid pas de récupération groupée) Réduire les déchets des entreprises : Installation de bacs de 300L aux entreprises de la zone (limite de volume pour être assimilés aux ménages et être pris en charge par la collectivité) Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable : Distribution de "Stop pub" aux usagers Sensibiliser : Mise en place en 2020 de l'assistante virtuelle "Gaëlle" sur le site internet de Cap Excellence, nouvelles fonctionnalités depuis 2021

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter 3 ou 4 axes du guide PLPDMA de l'ADEME 	<p>Les actions réalisées peuvent s'inscrire dans 3 des axes thématiques proposés par l'ADEME :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets Réduire les déchets des entreprises Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable et 1 axe transversal Sensibiliser
Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Déployer 3 à 9 actions dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à déployer les actions engagées avant le PLPDMA. Elaborer un budget animation et communication afin d'asseoir le rôle de la collectivité en la matière.
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> PLPDMA 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le diagnostic du PLPDMA Elaborer le plan d'actions en 2024.

2.1.2 Disposer d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES élargi)

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Cap Excellence et partenaires
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<p>3 chambres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Représentants des élus Représentants des institutionnels (ADEME, Région, chambres consulaires) Représentants de la société civile (associations de professionnels, bailleurs, université, rectorats, associations d'usagers...) La collectivité fait vivre une gouvernance participative élargie avec la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). <p>Exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> Une composition élargie de la CCES incluant l'ensemble des parties prenantes au-delà des élus (partenaires publics, ONG, associations, habitants, acteurs économiques, ...)

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins 1 réunion de la CCES par an Elargir la composition de la CCES au-delà des élus 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner l'action

2.1.3. Suivre le PLPDMA

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE/ ADEME/ Région
Public visé	Ménages et entreprises
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la démarche, dresser des bilans des actions et ajuster le programme d'actions selon les résultats. Mettre en œuvre les actions et les dispositifs indiqués dans le futur PLPDMA.

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 2.2 – Améliorer l'efficacité du système de collecte]

2.2.0. Respecter la réglementation			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention		
Partenaires	SYVADE		
Public visé	Collectivité et partenaires déchets		
Date début/ Date fin	/		
Etat de l'action	Faite		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité respecte la réglementation en termes de collecte à travers la publication des chiffres clés du SPGD. 		
2.2.1. Connaître l'état du service public de collecte des déchets			
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention		
Partenaires	SYVADE		
Public visé	Collectivité et partenaires déchets		
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ Septembre 2025		
Etat de l'action	En cours		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité a réalisé les études nécessaires en faveur d'une démarche d'optimisation du service public de collecte des déchets. Les études peuvent être réalisées en interne ou par un prestataire. 		
Tâches réalisées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur le taux d'utilisation du service 		<ul style="list-style-type: none"> Analyse menée par l'ADEME MODECUM. Réalisation de la caractérisation des déchets OMR pour améliorer la qualité du tri (repérage des reflux et erreurs de tri). Dans les marchés, existence de clauses de "bonus-malus" pour améliorer le contrôle des bacs. Bon suivi des bacs. 	
Tâches en cours		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une analyse actualisée par rapport à l'état du système de collecte sur l'évaluation du parc de déchèteries 		<ul style="list-style-type: none"> Déploiement des compte usagers pour comptabiliser les passages. Le contrôle d'accès est prévu dans les marchés de Trioncelle. Identification des usagers et suivi de l'utilisation des déchetteries. 	
Tâches programmées		Détails	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une étude préalable à la mise en place de solutions alternatives pour diminuer les flux traités 		<ul style="list-style-type: none"> Travail sur le cahier des charges à engager 	

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

2.2.2. Définir un plan d'action	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base des données du suivi ou des résultats des études, la collectivité définit un plan d'actions d'optimisation de la collecte, en cohérence avec les objectifs de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGEC). En fonction de la stratégie et des moyens de la collectivité, les actions peuvent porter sur les objectifs extraits de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire qui concernent la collecte : Extension des consignes de tri et harmonisation des couleurs des bacs de collecte sélective, selon les règles nationales, d'ici 2022 Harmonisation des schémas de collecte Mise en place des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) Tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023 90% de collecte pour le recyclage des bouteilles et flacons pour boissons en 2029 Installation généralisée de corbeilles de tri dans l'espace public Collecte élargie des produits usagés en magasin.
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un plan d'actions en cours d'élaboration Disposer d'un plan d'actions validé par les élus 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan d'actions à compter de 2025.
2.2.3. Mettre en œuvre le plan d'actions et communiquer	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Cap Excellence pilote la mise en œuvre du plan d'actions pour s'assurer de l'atteinte des objectifs. Cap Excellence déploie la communication associée pour valoriser ses progrès. Une fois le plan d'actions réalisé, la collectivité peut recommencer une nouvelle boucle d'optimisation.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de bac pucés et contrôler l'accès aux déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience en cours
Tâches en cours	
<ul style="list-style-type: none"> Etendre les consignes de tri 	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'opportunité en cours / Etude CITEO
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser le réseau des déchetteries et développer l'accueil de nouvelles filières en déchetteries (liées aux REP ou non) Trier à la source les biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> Construire un réseau de déchetteries puis optimiser l'utilisation de ces équipements (horaires, accès). Poursuivre la distribution des composteurs aux usagers habitants en résidences individuelles. Distribuer des composteurs aux usagers habitants en résidences collectives

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 2.3 – Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)]

2.3.0. Respecter la réglementation en matière de traitement pour la valorisation des déchets

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Les installations et équipements sont conformes à la réglementation (tous flux et tous modes de traitement).

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> DUERP Petit Pérou Centre de regroupement de Jarry 	<ul style="list-style-type: none"> Récépissé ICPE

2.3.1. Connaitre les flux

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> En amont de l'optimisation de la valorisation des déchets sur son territoire, la collectivité doit : Identifier les principaux flux de déchets du territoire et leur méthode de traitement actuelle. Identifier les flux insuffisamment valorisés au regard de la hiérarchie de traitement et les causes de cette insuffisance (absence de moyen de traitement, moyen de traitement saturé, absence d'exutoire adapté, coût des autres traitements trop élevé, ...) Réaliser des études de faisabilité technico-économiques sur des solutions pour améliorer la valorisation de flux sélectionnés en tenant compte des problématiques associées aux détournements de flux (sous-alimentation des installations de traitement, reconversion des installations, etc.)

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Connaitre les flux de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport MODECOM recense l'ensemble des flux.

Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un état des lieux de l'utilisation des filières existantes Etudier l'optimisation des filières envisageables 	

2.3.3 Suivre et accompagner les installations de traitement

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité suit les installations de traitement sous sa responsabilité et s'assure de leur efficacité en matière de valorisation. Dans cette optique, elle accompagne les équipes en charge de ces installations.

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Mesurer l'effet de l'accompagnement 	

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 2.4 – Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets]

2.4.0. Respecter la réglementation	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité applique ou fait appliquer, dans tous les sites de collecte, de stockage ou de traitement des déchets, la réglementation contrôlée par la DREAL pour les émissions polluantes et les nuisances (olfactives, sonores...). Elle veille également au respect de la réglementation relative aux conditions de travail. En cas de non-conformité, la collectivité doit justifier d'un plan d'actions correctives et de l'absence de contentieux en cours.
2.4.1. Identifier les pistes de réduction des impacts	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2023
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité étudie et priorise des pistes de réduction des émissions et nuisances.
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmer une étude pour identifier les pistes de réduction des impacts ▪ Réaliser l'étude et identifier les pistes de réduction des impacts ▪ Prioriser les actions d'optimisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cap Excellence a pris un abonnement avec l'AVPU pour avoir une stratégie de lutte contre le dépôt sauvage. ▪ Anticipation de l'étude sur les émissions des polluants émergents sur les principaux sites de traitement grâce à l'optimisation des circuits sur la question des encombrants et déchets verts
2.4.2. Gérer les impacts de la collecte des déchets	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'actions pour limiter les dépôts sauvages et le brulage à l'air libre des déchets verts ▪ Report modal de la collecte : évolution des équipements de transport de déchet vers des véhicules Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) ou biogaz, par voie fluviale, par voie ferroviaire, par véhicules électriques, mobilité douce ou active, etc.
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrer la mise en œuvre des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Camion (norme Euro 6) pour moins d'émissions
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place le plan d'actions 	

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

2.4.4. Gérer les impacts du traitement des déchets	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	DGACV
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Le traitement des déchets est réalisé par le Syvade
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place le plan d'actions Chiffrer les objectifs du plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> Mission du SYVADE
2.4.5. Communiquer sur les impacts	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Usagers
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité communique sur ses données d'impacts environnementaux et sociaux
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Planifier les actions de communication Réaliser une communication écrite Réaliser une communication orale 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports en cours de validation, escape game de sensibilisation en février 2023, communication via des affiches (mai 2023), des vidéos. Affiches et flyers
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Communiquer pour prévenir les comportements indésirables 	

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 2.5 – Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets]

2.5.1. Informer les professionnels	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Professionnels et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le décret 5 flux mis en place par la Loi de transition énergétique est modifié par le décret n°2021 du 16 juillet 2021 mis en place par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) de février 2020. Désormais l'obligation de tri s'applique sur 7 flux
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication vers les professionnels sur les 7 flux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication sur les 5 flux en 2018 ▪ Communication sur les 9 flux en 2023
2.5.2. Conseiller les professionnels	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE / Chambres consulaires/ Synergies/ ADEME/ Région/ Organisations professionnelles
Public visé	Entreprises et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité propose un service de conseil aux entreprises, collectif et/ou individuel, pour les aider à réduire les déchets, mieux les trier et maîtriser les coûts associés. ▪ Elle évalue la satisfaction des entreprises conseillées. ▪ La collectivité identifie un groupe cible d'entreprises prioritaires à conseiller en fonction des spécificités de son territoire. ▪ Cette identification peut s'appuyer sur les diagnostics cités dans le Niveau 1.2.2 et de l'Orientation 3.1 du Référentiel Economie Circulaire.
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les critères de priorisation des entreprises à conseiller 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action en continu via des réunions de sensibilisation réalisées en 2020 et partenariat avec la CCI
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseiller toutes les entreprises ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier un groupe cible d'entreprises prioritaires à conseiller ▪ Rencontrer de manière régulière les principaux producteurs non-ménagers de déchets du territoire. ▪ Mettre en place un numéro de téléphone disponible pour ces questions
2.5.3. Structurer et mettre en réseau les acteurs	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction de la gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Entreprises et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité joue un rôle de facilitateur et un rôle moteur auprès des entreprises dans l'implantation ou la consolidation de services de prévention et de gestion des déchets, adaptés aux besoins du territoire et, quand c'est possible, en lien avec le service développement économique.

Programme d'action Economie Circulaire (E.C.) 2023 - 2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des moyens pour identifier ou fédérer des réseaux d'acteurs sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l'EIT sur le sujet des palettes (avec Synergile) ▪ Sur la question des textiles, caractérisation et recensement des acteurs à mobiliser en cours. ▪ Présence aux ateliers EIT organisés par Synergile en 2023. Partage des pratiques et besoins des acteurs du territoire. ▪ Afterwork, webinaire, workshop et consultation numérique en 2023. Faire perdurer ces temps de mobilisation

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Axe 3

Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires

- 20 sous-actions retenues dans le plan d'actions (10 en cours et 10 programmées)
- Budget total : 217 850 €
- Détail : 158 850 € RH - 59 000 € (Sensibilisation, Communication, Animation, Formation, Coordination)



[Action 3.1 – Identifier et développer des filières/domaines à enjeu en lien avec l'économie circulaire sur le territoire]

3.1.1. Réaliser le diagnostic des filières à enjeux d'économie circulaire

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	Direction Générale Adjointe Développement Economique, Tourisme et prospective/ Direction Générale adjointe Territoire et solidarités
Public visé	Entreprises et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2023
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'appui de la stratégie adoptée dans l'orientation 1.1, la collectivité approfondit le diagnostic sur les secteurs économiques analysés sous l'angle de l'économie circulaire. ▪ Le diagnostic porte sur l'analyse des flux, des acteurs, des chaînes de valeurs et des marchés. Son but est d'identifier des opportunités d'instaurer des boucles locales d'économie circulaire. ▪ La collectivité priorise les secteurs à enjeux le plus fort pour son territoire. ▪ Les diagnostics pourront s'appuyer sur la stratégie de développement économique du territoire. Analyse du territoire, ses ressources et actions en matière d'économie circulaire ▪ Cartographie et caractérisation de l'écosystème d'acteurs ▪ Etablissement d'une stratégie et d'un plan d'actions

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser la ou les filières à diagnostiquer ▪ Disposer d'un diagnostic de filière(s) à enjeux d'économie circulaire en cours de réalisation ▪ Disposer d'un diagnostic de filière(s) à enjeux d'économie circulaire finalisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CF. Diagnostic ECI et cartographie ▪ ESS : en 2022 diagnostic social fait avec la CRESS, sur des quartiers prioritaires, ciblage des acteurs, et prévu de poursuivre en 2023 sur plus de quartiers, sous la Politique de la ville+ étude ADEME

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager le diagnostic avec les acteurs clés des filières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer les éléments de diagnostic auprès des acteurs clés des filières étudiées (ESS, construction et BTP, Transports et entreposages, Commerce, Tourisme, Filière agricole et alimentation, Travail du bois, Industrie du papier et imprimerie, Métallurgie et fabrication de produits métalliques, plastiques). ▪ Support numérique (PDF)

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

3.1.2. Construire un plan d'action spécifique	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	Direction Générale Adjointe Développement Economique, Tourisme et prospective/ Direction Générale adjointe Territoire et solidarités
Public visé	Entreprises et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Juillet 2023/ août 2023
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité construit son plan d'actions spécifique autour d'au moins une filière à enjeu sur son territoire. Elle consulte les acteurs clés de la filière et définit les partenariats associés au plan d'action. Les partenariats sont précisés dans l'Axe 5 du Référentiel. La collectivité rédige le plan d'actions, se fixe des objectifs concrets avec un horizon temps défini et intègre des indicateurs d'impact. Elle met en œuvre le plan d'actions en collaboration avec les acteurs et les initiatives de son territoire.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Construire le Plan d'actions Coconstruire le Plan d'actions avec les acteurs clés Valider le Plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> Partage avec COTECH, COPIL, CODEV, Acteurs institutionnels, acteurs socio-économiques lors de moments de mobilisation (afterwork, workshop, webinaire, et consultation numérique premier semestre 2023) Validation COTECH et COPIL fin juillet 2023
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des actions du plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> Planification du plan d'actions à compter de la rentrée 2023-2024.
3.1.3. Piloter et suivre les résultats du plan d'actions	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	Direction Générale Adjointe Développement Economique, Tourisme et prospective/ Direction Générale adjointe Territoire et solidarités/ ADEME
Public visé	Entreprises et acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2028
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité met en œuvre un suivi du (des) plan(s) d'action spécifique(s) par filière en y associant les acteurs impliqués dans sa réalisation. Elle évalue régulièrement l'avancement des travaux, notamment au regard des indicateurs d'impact. Elle fait ensuite un bilan et le communique aux acteurs du territoire (grand public et associations, collectivités, entreprises).
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Définir un protocole de suivi Recueillir des données Analyser l'évolution des indicateurs et ajuster le plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un protocole de suivi. Établir un tableau de bord pour suivre l'avancement des actions. Utiliser les indicateurs définis dans le plan d'actions. Recueillir des données pour alimenter le tableau de bord. Dresser des bilans réguliers d'avancement (annuel, semestriel, mensuel) afin d'ajuster les actions et prioriser. Présenter l'évaluation du plan aux parties identifiées dans la gouvernance de la politique Economie Circulaire (Axe 1).

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 3.2 – Réaliser des achats responsables]

3.2.1. Définir la politique d'achats responsables et sensibiliser

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGATS/ DGAET/ DGARM
Partenaires	Fournisseurs et réseau des collectivités/ ADEME/ CEREMA/ CNFPT
Public visé	Elus/ Direction des achats/ Techniciens
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser aux achats responsables et définir une politique commune dédiée.

Tâches programmées

Détails

- Décider d'engager une structuration de sa politique d'achats responsables
- Disposer d'une politique d'achat responsable structurée
- Sensibiliser et former à la pratique des achats responsables au sein de la collectivité

- Créer un groupe de travail "achats durables" (élus, directions concernées)
- Définir un.e référent.e achats durables pour accompagner les services achats en dessous de 10k€ à la réalisation de la politique d'achats pour les élus
- Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés (référent.e). Intégrer dans la notation les efforts en matière de propreté des chantiers et du tri des déchets.
- Intégrer dans les consultations la notion de durabilité ou de réparabilité (réduire le recours aux matières nouvelles)
- Réaliser des sessions de sensibilisation auprès des différents services de la collectivité et en direction des fournisseurs

3.2.2. Expérimenter l'intégration de dispositions relevant de l'économie circulaire

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGARM
Partenaires	Fournisseurs et réseau des collectivités/ ADEME/ CEREMA
Public visé	Elus/ Direction des achats/ Techniciens
Date début/ Date fin	Janvier 2025/ décembre 2027
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec le réseau d'acheteurs "Commande publique et développement durable", les acheteurs expérimentent l'intégration de dispositions relevant de l'économie circulaire en plus des dispositions environnementales et sociales dans plusieurs marchés de la collectivité, en se basant sur la logique cycle de vie des produits et des services.

Tâches programmées

Détails

- Décider d'engager une structuration de sa politique d'achats responsables

- Mise en œuvre (2025) de l'action "3.2.1 Définir la politique d'achats responsables et sensibiliser"
- Intégrer des réseaux d'acheteurs
- Adhérer à des réseaux dédiés nationalement comme « Commande publique et développement durable », ou la plateforme RAPIDD.
- Réaliser une charte de l'achat public responsable.
- Travailler avec des entreprises éco-labellisées (mutualisation avec les besoins des services, notamment pour les consommables et autres fournitures).

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

3.2.3. Pérenniser la démarche	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Fournisseurs et réseau des collectivités
Public visé	Elus/ Direction des achats/ Techniciens
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service Achats met en place les outils nécessaires à la pérennisation de la démarche : la démarche est systématisée à l'ensemble des marchés passés par la collectivité dans une logique d'amélioration continue, une veille sur les caractéristiques environnementales, sociales et de l'économie circulaire de l'offre est assurée, le pilotage de ses achats (mise en place d'indicateurs, d'un tableau de bord de suivi des progrès) est réalisé. ▪ Les acheteurs participent activement aux travaux du réseau d'acheteurs de leur territoire, ils capitalisent leurs retours d'expérience. ▪ Ils participent à la promotion des achats responsables auprès des élus et des acheteurs non encore sensibilisés au sein de leur territoire.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au réseau d'acheteurs ▪ Promouvoir les achats responsables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au réseau RESECO ▪ Sensibilisation faite aux directeurs des achats de Cap Excellence
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord mis en place avec la sous-action "Expérimenter l'intégration de dispositions relevant de l'économie circulaire"



[Action 3.3 – Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire]

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

3.3.1. Communiquer et sensibiliser à la consommation responsable et à la sobriété

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Fournisseurs et réseau des collectivités
Public visé	Citoyens, acteurs socio-économiques
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité communique (elle-même ou en partenariat avec la Région, les chambres consulaires, les associations environnementales ou de consommateurs, les offices du tourisme...) sur les activités de son territoire pour rendre visibles et accessibles les structures contribuant à une consommation responsable et/ou à la sobriété. La collectivité sensibilise tous les acteurs aux enjeux environnementaux des activités et des consommations sur son territoire et à la sobriété.

Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de supports de communication recensant les solutions de consommation sobre et responsable sur le territoire Organiser des ateliers de sensibilisation à la consommation sobre et responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Plaquette produits locaux / Application smartphone Locapvore va sortir en fin d'année 2023 Diffuser les bonnes pratiques permettant de réduire l'impact environnemental du numérique (Loi REEN) Sensibiliser sur le gaspillage alimentaire des métiers de bouche Diffusion de vidéos faisant la promotion des produits locaux et contre le gaspillage alimentaire \ Action relamping MDD\Poursuite de la coordination des ateliers de cuisine (familles), jardins partagés. A identifier et piloter.
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de supports de communication recensant les solutions de consommation sobre et responsable sur le territoire Organiser des ateliers de sensibilisation à la consommation sobre et responsable Soutenir financièrement ou organiser des événements mettant en avant la consommation responsable et la sobriété 	<ul style="list-style-type: none"> Eduquer et former les personnes de cantines (en sollicitant les communes) et les accueils de loisirs (PAT) Organiser des ateliers collectifs à thème sur l'économie circulaire (Quartiers prioritaires, en particulier) Prévoir une sensibilisation aux pratiques circulaires lors d'évènements Sensibiliser autour de la question des économies en eau (ressources) Distribution gratuite de plants potagers bio Développer le 0 déchets dans les cantines et autres restaurations collectives Réaliser des actions de tri / recyclage / réemploi dans les écoles Accompagner les porteurs de projet Upcycling

3.3.2. Promouvoir et lancer une dynamique relative à la consommation responsable et de sobriété

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGARM
Partenaires	Centre de ressources Politique de la ville/ ADEME/ Organismes professionnels/ Chambres consulaires/ Réseaux d'entreprises/ CEREMA/ CNFPT
Public visé	Elus/ Techniciens (Cap Excellence et communes membres)
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité sensibilise et forme à la consommation responsable et la sobriété ses élus et ses techniciens. La collectivité élabore un document formalisant une vision et des actions de la consommation responsable et de sobriété à mettre en place pour son territoire. Ce document décline notamment la sobriété sur les 7 piliers de l'économie circulaire.

Tâches programmées

Détails

Programme d'action Economie Circulaire (ECI) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et les techniciens Former les élus et les techniciens Disposer d'une liste d'actions à décliner dans chaque service formé 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des sessions de sensibilisation auprès des différents services de la collectivité sur les piliers de l'économie circulaire (Fresque de l'économie circulaire, stratégie et plan d'actions CAPEX, appropriation et partage de bonnes pratiques ...) Réaliser des sessions de formation auprès des différents services de la collectivité sur les piliers de l'économie circulaire (Fresque de l'économie circulaire, stratégie et plan d'actions CAPEX, appropriation et partage de bonnes pratiques ...) Cohérence avec une charte ECI Cap Excellence
---	--

3.3.3. Agir pour la consommation responsable et la sobriété dans le cadre de ses compétences

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES
Partenaires	Centre de ressources Politique de la ville/ ADEME/ Organismes professionnels/ Chambres consulaires/ Réseaux d'entreprises
Public visé	Grand public et agents
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité met en place des actions de consommation responsable et de sobriété sur ses compétences (écoles, garderies, services de nettoyage, espaces verts, gestion des déchets ...)

Tâches programmées

Détails

<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des actions à destination d'établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les jeunes publics au gaspillage alimentaire et tout type de gaspillage en partenariat avec les écoles (PAT) Eduquer et former les personnels de cantines (en sollicitant les communes) et les accueils de loisirs (PAT) (grammage selon l'âge, assiettes de plus petites tailles, et adaptation selon les appétits des enfants)
---	--

3.3.4. Accompagner les acteurs externes sur des actions de consommation responsable et de sobriété

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES
Partenaires	Centre de ressources Politique de la ville/ ADEME/ Organismes professionnels/ Chambres consulaires/ Réseaux d'entreprises
Public visé	Grand public et agents
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2025
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité accompagne les acteurs de son territoire sur des actions de consommation responsable et de sobriété. Elle aide au changement de comportement et favorise le développement d'une offre sobre.

Tâches programmées

Détails

<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place au moins une action 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les familles et les seniors sur la consommation responsable et la sobriété (alimentation, informatique et numérique et énergie) Mener des campagnes de communications ciblées notamment sur les changements de pratiques et les impacts liés dans les lieux de grandes consommations ou lors de salons et événements dédiés ou connexes. Mener des campagnes de communications auprès des touristes extérieurs et locaux dans les lieux hauts lieux touristiques (marchés, parc des expositions, aéroport=porte d'entrée du territoire...)
---	---



[Action 3.4 – Soutenir et accompagner l'écoconception des produits transformés et des services du territoire]

3.4.1. Animer le réseau

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS
Partenaires	ADEME/ Synergiles/ Chambres consulaires/ Experts Eco-Conception/ Parc National
Public visé	Acteurs économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2025
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs économiques du territoire à l'écoconception pour les amener à la prendre en compte. S'appuyer sur des témoignages et expériences territoriales La collectivité anime (elle-même ou en partenariat avec la Région, les chambres consulaires, les associations environnementales, ...) ou participe à l'animation d'un réseau d'entreprises, afin d'impulser une dynamique d'engagement de celles-ci dans les démarches d'éco-conception ou d'éco-innovation.

Tâches programmées

Détails

- Organiser au moins un évènement par an avec les entreprises du territoire
- Organiser au moins 2 évènements par an avec les entreprises du territoire

- Animer des ateliers "écoconception" (2 / an) auprès des acteurs économiques (notions, cycle de vie, communication ...) portés par le Dev Eco avec les chambres consulaires
- Convenir de visites de sites déjà exemplaires
- Promouvoir les écoemballages et les formules de consignes (lien avec le métabolisme local entrée-sorties et éviter les déchets qui repartent ou enfouis). En rapport avec la réglementation et les exigences à venir.

3.4.3. Accompagner les entreprises

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS
Partenaires	Centre de ressources Politique de la ville/ ADEME/ Organismes professionnels/ Chambres consulaires/ Réseaux d'entreprises
Public visé	Acteurs économiques du territoire
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité accompagne, seule ou en partenariat, les entreprises à la mise en place de démarches d'éco-conception s'appuyant ou non sur un éco-label (des labels environnementaux "100 labels environnementaux recommandés par l'ADEME": https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux). Elle cible ses actions d'accompagnement en matière d'éco-conception, notamment sur les filières à enjeu sur son territoire.

Tâches programmées

Détails

- Accompagner les entreprises au travers d'opérations collectives
- Accompagner les entreprises au travers d'un accompagnement individuel

- Organiser des ateliers sur l'écoconception des offres dans le tourisme
- Pistes :
- Imprimerie, cartographe, etc.
 - Matériaux (papier certifié FSC) et prestataires (imprimerie certifiés Imprim'Vert)
 - Prestataires locaux (auteurs locaux pour réaliser les guides, imprimerie à moins de X km du lieu de stockage, etc.)
 - Expérimenter le calcul des impacts environnementaux d'un chantier type avec recherche des meilleures pratiques : réalisation d'un guide pour les chantiers sur CAPEX (en lien avec les clauses des marchés publics et la REP BTP), collaboration Fédération du bâtiment et autres organismes professionnels.
 - Proposer à la pépinière AUDACIA des accompagnements (via BPI France à titre d'exemple)

3.4.4. Ecoconcevoir les projets à impacts

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS
Partenaires	ADEME/ CAUE/ Synergiles/ Chambres consulaires/ Experts Eco-conception
Public visé	Acteurs économiques du territoire

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité encourage ou met en œuvre la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie dans les études d'impacts de projets réalisés sur son territoire, au-delà des impacts locaux dus à son implantation. ▪ L'enjeu est de généraliser la pensée cycle de vie pour les projets structurants implantés sur le territoire, notamment via l'éco-conception des bâtiments, des infrastructures, des ICPE, etc.

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer d'une méthodologie d'écoconception des projets à impact ▪ Mettre en œuvre la pensée cycle de vie sur les projets structurants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer dans les projets structurants du territoire, un volet éco-conception. ▪ Collaborer avec les laboratoires de recherches sur les matières et les modes de faire. ▪ Expérimenter les pistes d'écoconception sur des événements locaux (quels types de goodies, écocups, matériaux biosourcés, ou pas de goodies...) ▪ Etudier les pistes d'écoconception de bâtiments (bâtiment circulaire, mine urbaine) en partenariat avec le CAUE ▪ Contribuer à l'émergence d'atelier EIT « BTP » en partenariat avec SYNERGILES ▪ Communiquer sur les résultats potentiels en termes d'économie sur les achats, sur l'impact environnemental, et sur le volet social.

Programme d'action Economie Circulaire (E.C.) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 3. 5 – Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale]

3.5.1. Élaborer la stratégie et structurer en interne

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES
Partenaires	Synergiles/ Chambres consulaires/ DEAL/ ADEME
Public visé	Partenaires et financeurs
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2023
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conjointement avec les services Développement économique et Environnement (déchets, économie circulaire, climat, énergie, etc.), la collectivité élabore un document formalisant sa stratégie EIT (politique, feuille de route, etc.). ▪ Des objectifs chiffrés (exemples : nombre de projets EIT dans lesquels elle va s'impliquer, nombre d'entreprises mobilisées, impacts attendus : environnementaux, économiques, sociaux, emplois). ▪ La collectivité contribue au déploiement de la démarche d'EIT de son territoire en tant que partenaire-facilitateur-financeur (relais pour mobiliser les entreprises, participation au comité de pilotage et à la gouvernance, financements éventuels d'études ou de postes, ...) ▪ La façon dont les services concernés doivent se structurer et s'organiser pour intégrer les principes de l'EIT dans leurs projets (aménagement, urbanisme et tous autres services dont l'implication est jugée pertinente).

Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventionnement avec Synergile ▪ Schéma de mutualisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien et engagement auprès de Synergile pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier) ▪ Mise en œuvre du schéma de mutualisation Cap Excellence et communes membres

3.5.2. Mettre en réseau les acteurs et mettre en place une gouvernance

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES
Partenaires	Synergiles/ Chambres consulaires/ DEAL/ ADEME
Public visé	Partenaires et financeurs
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité contribue à la mobilisation autour de l'EIT par une mise en réseau des acteurs pertinents (chambres consulaires, agences de développement économique, syndicats déchets, associations d'entreprises et de zones d'activités, DREAL/DIRECCTE, université/laboratoire de recherche, etc.). Elle réalise notamment des actions de communication et de sensibilisation sur l'EIT et organise des rencontres entre les acteurs. ▪ La collectivité contribue à la mise en place d'une gouvernance territoriale de la démarche d'EIT avec l'ensemble de ses acteurs. ▪ Elle participe et contribue au réseau régional d'EIT quand il existe.

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser au moins 2 actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien des pistes de synergies retenues par SYNERGILE (palettes, biodéchets, mutualisation formation et espace)

Programme d'action Economie Circulaire (EIT) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

3.5.3. Accompagner opérationnellement les projets		
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES	
Partenaires	Synergiles/ Chambres consulaires/ DEAL/ ADEME	
Public visé	Partenaires et financeurs	
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024	
Etat de l'action	En cours	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> En tant que porteur ou partenaire-facilitateur-financeur, la collectivité participe à la recherche et à l'identification de nouvelles synergies sur son territoire (via les outils méthodologiques de l'EIT : diagnostic de flux, animation d'ateliers collaboratifs inter-entreprises, visites d'entreprises, etc.). Le travail de coopération avec les acteurs du territoire a permis de qualifier des opportunités de synergies. Grâce à l'accompagnement de la collectivité (cofinancement d'études de faisabilité de synergies), certaines d'entre elles ont été mises en œuvre. La collectivité intègre les principes de l'EIT dans ses projets de développement économique et d'aménagement du territoire (création, extension, requalification de zones d'activités). Des activités de la collectivité sont engagées dans des synergies, en particulier sur des thématiques telles que les bâtiments, la voirie/infrastructure de transport, le développement ou l'animation des parcs et zones d'activités, le traitement de l'eau et des eaux usées, ou encore la gestion des déchets. 	
Tâches en cours		
<ul style="list-style-type: none"> Financer ou internaliser un animateur EIT Contribuer à l'identification de nouvelles synergies Mettre en œuvre au moins une synergie par an Mettre en œuvre au moins deux synergies par an 	Détails	
	<ul style="list-style-type: none"> Conventionnement en cours avec Synergile Soutien et engagement auprès de Synergile pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier) Pistes de synergies retenues par Synergile (palettes, biodéchets, mutualisation formation et espace) Syvade et production d'énergie cf mail mai 2021\ autre cf AT. Cf Synergile : soutien des pistes de synergies retenues par Synergile (palettes, biodéchets, mutualisation formation et espace) 	
3.5.4. Pérenniser et partager les expériences		
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGAES	
Partenaires	Synergiles/ Chambres consulaires/ DEAL/ ADEME	
Public visé	Partenaires et financeurs	
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2026	
Etat de l'action	En cours	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité impulse et/ou pilote la création ou le transfert du pilotage de la démarche d'EIT à une structure externe dédiée (acteur-tiers) dont la gouvernance est multi-acteurs. Si la structure existe déjà, elle participe à sa consolidation. Elle participe aux instances de gouvernance auprès des autres acteurs partenaires (entreprises, associations, etc.). La collectivité participe à la définition du modèle économique de l'acteur-tiers sur le territoire et s'assure d'un équilibre de financement privés et publics et d'autofinancement de l'acteur-tiers. Un ETP est dédié au portage de la démarche pour assurer sa pérennité. La collectivité incite les projets d'EIT de son territoire à s'évaluer sur la plateforme ELIPSE et à valoriser les retours d'expérience au sein du réseau SYNAPSE (réseau national des acteurs de l'EIT). Elle communique plus largement sur les projets à forte valeur ajoutée. 	
Tâches en cours		
<ul style="list-style-type: none"> Transférer le pilotage de la démarche Disposer d'un ETP dédié 	Détails	
	<ul style="list-style-type: none"> Conventionnement avec Synergile Soutien et engagement auprès de Synergile pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier) Conventionnement avec Synergile Soutien et engagement auprès de Synergile pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier) Groupement de référent.es sur l'économie circulaire (CAPEX, SYNERGILE, ADEME, Chambres consulaires, DEAL, Région, C2D Consulting) 	

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Renseigner les projets EIT sur la plateforme ELIPSE et SYNAPSE et communiquer 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer la démarche locale au regard des autres démarches engagées dans les territoires à l'échelle nationale. Faire partie d'un réseau d'experts sur le sujet et partager les résultats et bonnes pratiques Participer aux Rencontres Nationales de l'Ecologie Industrielle et Territoriale organisées par le réseau SYNAPSE.



[Action 3. 6 – Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération]

3.6.1. Sensibiliser et former

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGARM
Partenaires	Synergiles/ ADEME/ CEREMA/ CNFPT/ Chambres consulaires/ Expertises locales
Public visé	Agents, élus et techniciens des collectivités
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité forme les élus et son personnel à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération en lien avec la transition écologique et sociale de son territoire. Elle sensibilise les acteurs de son territoire à ce nouveau modèle économique (entreprises, associations, collectivités, etc.).

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Engager une formation du personnel de la collectivité Avoir formé des personnes de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des sessions de sensibilisation et de formation auprès des différents services de la collectivité sur les piliers de l'économie circulaire (Fresque de l'économie circulaire, stratégie et plan d'actions CAPEX, appropriation et partage de bonnes pratiques ...)

Programme d'action Economie Circulaire (ECI) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 3. 7 – Soutenir et accompagner le recherche, l'innovation et l'expérimentation]

3.7.1. Accompagner non financièrement des programmes

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET
Partenaires	Université et laboratoires de recherche/ synergiles/ ADEME/ CIRAD
Public visé	Université et laboratoires de recherche/ Organismes de recherche
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Dans un souci de l'amélioration continue, la collectivité accueille des programmes d'étude ou de R&I sur son territoire. La R&I et l'expérimentation peuvent porter sur des nouvelles techniques, ainsi que sur les modes d'organisation ou des modèles d'affaires. La collectivité établit des partenariats avec les acteurs de la recherche.

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> S'impliquer dans le suivi des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement réalisé, mise à disposition des ressources et labélisation d'entreprises via BPI et implication Fast Tracc.
Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Accepter des sollicitations pour des programmes d'études ou de R&I S'impliquer dans le suivi des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser une collaboration avec l'Université des Antilles au sujet de la valorisation des Sargasses et autres matériaux (CIRAD par exemple) Accompagner et mettre à disposition des ressources et labellisation d'entreprises via BPI et implication FAST TRACC...
Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> S'approprier les résultats afin d'améliorer ses pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les bonnes pratiques et les innovations pour mieux se les approprier en interne. Volet exemplarité et diffusion Contribuer à l'organisation d'évènements faisant la promotion de l'ECI Contribuer à la professionnalisation dans le domaine de l'ECI par l'accueil de stagiaires ECI au sein de l'EPCI

3.7.2. Financer des projets de R&I

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction Générale adjointe Développement Economique, Tourisme et Prospective
Partenaires	Université et laboratoires de recherche/ Synergiles/ ADEME/ CIRAD
Public visé	Université et laboratoires de recherche
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2028
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité soutient financièrement un (ou des) projet(s) de R&I sur des filières économie circulaire. Elle réalise une veille permanente des innovations en économie circulaire sur son territoire afin de valoriser et d'accompagner le développement d'initiatives locales. La collectivité fait partie de l'écosystème régional qui finance les projets de recherche. La collectivité participe financièrement aux programmes d'innovation régionaux (incubateurs, programmes de formation, etc.).

Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'au moins 1 projet en tant que collectivité inf. 100 000 habitants ou entre 2 et 9 projets en tant que collectivité sup.100 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à hauteur de 200 000 € sur au moins deux projets / comprend aussi les 2,5 ETP Capex (administratif et ingénierie).

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Axe 4

Outils financiers du changement de comportement

- 3 sous-actions retenues dans le plan d'actions (3 programmées)
- Budget total : 7 200 €
- Détail : 7 200 € RH



[Action 4.1 – Connaître les coûts de la gestion des déchets pour maîtriser les dépenses publiques]

4.1. Rédiger le rapport annuel SPPGD	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction Gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Acteurs des déchets
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité produit le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) qui répond aux exigences réglementaires en matière d'indicateurs techniques et économiques. En cas de non-conformité, la collectivité doit justifier d'un plan d'actions correctives et de l'absence de contentieux.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger le rapport annuel 	<ul style="list-style-type: none"> A valider politiquement
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger le rapport annuel avec tous les éléments du décret et le publier en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> A valider politiquement
4.1.1. Connaître la structure des coûts de la gestion des déchets	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction Gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Acteurs des déchets
Date début/ Date fin	/
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité réalise annuellement la matrice des coûts. La collectivité se positionne par rapport à d'autres collectivités via la matrice des coûts.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la matrice des coûts Positionner les résultats de la matrice des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la matrice des coûts selon les recommandations de l'ADEME. Matrice validée par l'ADEME La matrice des coûts qui est utilisée est faite pour pouvoir se comparer entre collectivités

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

4.1.2. Etudier les pistes d'optimisation	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction Gestion des déchets et prévention
Partenaires	SYVADE
Public visé	Université et laboratoires de recherche
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Faite
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité analyse les résultats de la matrice afin d'identifier les pistes d'optimisation. ▪ La collectivité a réalisé une étude d'optimisation sur tout ou partie de ses services. ▪ Si cela est nécessaire, la collectivité a étudié une réorganisation possible pour maîtriser les coûts du service
Tâches réalisées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la matrice des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation via le bureau d'études / pistes optimisations

Programme d'action Economie Circulaire (ECI) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 4.3– Promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économie circulaire à destination des autres acteurs]

4.3.1. Réaliser une veille	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS
Partenaires	ADEME/ Chambres consulaires/ Région/ Acteurs publics/ Synergiles/ Centre de ressources Politique de la ville
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2026
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité s'informe sur les moyens de financements existants auprès des organismes qui agrègent déjà l'information dans le but de développer et porter des projets d'économie circulaire. Les acteurs relais possibles : agences de développement, CCI, réseaux, etc.
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Capex, catalyseur des ressources disponibles pour l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une base de données mutualisée avec les partenaires (veille réglementaire, aides financières, acteurs ...) et mise à disposition des acteurs cibles ou potentiellement intéressés et prospects
4.3.2. Communiquer sur les moyens de financement	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DARCOM
Partenaires	ADEME/ Chambres consulaires/ Acteurs publics/ Conseil Régional/ Synergiles/ Maisons de quartier
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité communique sur ces moyens de financement
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des acteurs socio-économiques les informations 	<ul style="list-style-type: none"> Donner accès à la base de données (action 4.3.1). Communiquer sur celle-ci (internet, via les partenaires ...) En lien avec la cartographie mise à disposition sur le site de Cap Excellence, se coordonner avec les partenaires tels synergile, les chambres consulaires, et autres institutionnels. Mobiliser le centre de ressources de la Politique de la Ville
4.3.3. Accompagner les acteurs du territoire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS
Partenaires	ADEME/ Chambres consulaires/ Acteurs publics/ Conseil Régional/ Synergiles/ Maisons de quartier
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, accompagner techniquement et/ou financièrement les acteurs socio-économiques du territoire
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des moyens pour identifier les acteurs en recherche de financements Mettre en place des moyens pour accompagner les acteurs sur la recherche de financements Accompagner des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des Appels à Projets collaboratifs pour identifier les acteurs à la recherche de financement Utiliser le Contrat de ville comme outil de repérage et de financement des acteurs/ Centre de ressources de la Politique de la ville Catalyser et accompagner les initiatives et les porteurs de projets qui s'inscrivent dans l'ECI. Etablir une grille de sélection des projets (éco-label ou charte, grille d'évaluation)

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Axe 5

Coopération et engagement

- 9 sous-actions retenues dans le plan d'actions (5 en cours et 4 programmées)
- Budget total : 105 200 €
- Détail: 61 200 € RH - 44 000 € (Sensibilisation, Communication, Animation, Formation, Coordination)



[Action 5.1 – Actions dirigées vers le grand public et les associations]

5.1.1. Informer et sensibiliser le grand public	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
Partenaires	Milieu associatif et éco-organismes
Public visé	Grand public
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans une logique de sobriété, la collectivité informe, sensibilise et forme le grand public sur les enjeux environnementaux en lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire. ▪ Le grand public et les associations représentatives sont plus concernés par certains piliers (consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage) que par d'autres (approvisionnement durable, EIT, éco-conception). La collectivité peut tout de même sensibiliser le grand public et les associations sur l'action qu'elle mène en faveur des acteurs économiques. Cela informe les citoyens sur le dynamisme de leur territoire et les fait adhérer aux projets du territoire.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vidéos sur le tri ▪ Labélisation du PAT ▪ Elaboration de l'application Locapvore (volet sensibilisation) ▪ 2020 et 2021 : gestion des espaces verts des ZAE : matériels utilisés issus de prestataires de services provenant de l'ESS - pas d'info sur le traitement des déchets verts
Tâches en cours	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis 2020 : distribution de plants potagers bio locaux
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale ▪ Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir une sensibilisation aux pratiques circulaires lors d'événements via des jeu-concours Economie circulaire, des expositions, une collaboration avec influenceurs ▪ Développer au niveau des communes et de l'intercommunalité, une banque d'échanges sur les matériaux ▪ Continuer la collaboration avec Synergie ▪ Prévoir une sensibilisation aux pratiques circulaires lors d'événements

5.1.2. Aider à l'action en direction du grand public

Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable
-------------------------	--

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Partenaires	Milieu associatif et éco-organismes
Public visé	Grand public
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité soutient des actions concrètes réalisées en direction du grand public sur les 7 piliers de l'économie circulaire en s'appuyant sur les initiatives du territoire. Ces actions peuvent être déjà mentionnées dans les axes précédents.
Tâches en cours	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> Compostage, Gaëlle, Solarcube, distribution de composteurs
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et tout type de gaspillage en partenariat avec les écoles Réaliser une opération Foyer 0 déchet Engager un travail sur la ressource en eau et les usages plus responsables Animer l'outil Locapvore Organiser des ateliers de bricolage (familles) Sensibiliser au gaspillage de l'eau Accompagner les porteurs de projet Upcycling (AAP collaboratif) Mettre en relation des consommateurs de matériels informatiques avec des entreprises ESS effectuant de la remise à niveau de ces matériels
5.1.3. Fédérer les acteurs du territoire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGASC
Partenaires	Milieu associatif et éco-organismes/ ADEME/ Communes membres/ Chambres consulaires/ Acteurs publics. Synergiles
Public visé	Acteurs privés et publics du territoire
Date début/ Date fin	Septembre 2023/ décembre 2025
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité crée des espaces communs de dialogue afin d'encourager et amplifier les actions sur le territoire. Elle structure des partenariats avec les associations (et autres acteurs) sur les 7 piliers de l'économie circulaire. Elle mesure la réussite des partenariats mis en place et valorise les résultats. Un partenariat peut couvrir plusieurs piliers.
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête sur les besoins des acteurs Analyser les besoins Créer un ou des espaces communs de dialogue pour les acteurs du territoire Disposer d'accord(s) avec un ou plusieurs acteurs grand public du territoire Publier les indicateurs de réussite des partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêter sur les besoins des acteurs associatifs grand public du territoire. Analyser les résultats de l'enquête afin de s'en inspirer pour la structuration de sa politique Economie Circulaire. Créer des espaces communs de dialogue pour les acteurs associatifs grand public du territoire. Mettre en place des accords avec un ou plusieurs acteurs associatifs grand public du territoire permettant de progresser sur une thématique particulière de l'économie circulaire. Publier les indicateurs afin de valoriser les résultats de ces partenariats et encourager à la reproduction des actions : site internet, journal de la commune, réseaux sociaux, etc.



[Action 5.2 – Actions dirigées vers les autres collectivités du territoire

Programme d'action Economie Circulaire (Eci) 2023-2028

de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

5.2.1. Informer, sensibiliser et former les autres collectivités et EPCI de son territoire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGASC/ DGARM
Partenaires	ADEME/ CEREMA/ CNFPT/ Réseaux spécifiques
Public visé	Agents et élus des communes membres
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et formations ouvertes (INTER collectivité). CNFPT Dans une logique de sobriété, la collectivité informe, sensibilise et forme les autres collectivités de son territoire sur les 7 piliers de l'économie circulaire
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale (EIT) Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier économie de la fonctionnalité Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier allongement de la durée d'usage Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier recyclage 	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> Partager le rapport Eci (diagnostic, stratégie et plan d'actions) avec les autres collectivités Réaliser des sessions de sensibilisation et de formation auprès des différents services de la collectivité sur les piliers de l'économie circulaire (Fresque de l'économie circulaire, stratégie et plan d'actions CAPEX, appropriation et partage de bonnes pratiques ...)
5.2.2. Aider à l'action des autres collectivités et EPCI de son territoire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGASC/ CODEV
Partenaires	Autres EPCI/ Chambres consulaires, syndicats professionnels/ ADEME/ Conseil Régional/ DEAL
Public visé	Acteurs publics territoriaux
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2026
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité soutient des actions concrètes réalisées en direction des collectivités infra et supra sur les 7 piliers de l'économie circulaire. Les actions peuvent être réalisées par la collectivité elle-même ou avec d'autres collectivités.
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier Ecologie Industrielle et Territoriale 	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'achat de matériel en commun entre plusieurs communes (broyeurs...) Mettre en commun le cahier des charges achats responsables ou d'un réseau d'acheteurs publics. Développer la mutualisation entre les communes Mettre en place une bourse d'échanges de matériel de voirie réformée. Mettre en place un club Economie circulaire des collectivités sur le territoire pour l'échange de bonnes pratiques, l'émergence de projets, etc.

Programme d'action Economie Circulaire (E.C.) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

5.2.3. Structurer des partenariats	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Direction du développement économique/ CODEV
Partenaires	Autres EPCI/ Chambres consulaires, syndicats professionnels/ ADEME/ Conseil Régional/ DEAL
Public visé	Acteurs publics territoriaux
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité structure des partenariats avec les collectivités infra et supra pour généraliser et amplifier la démarche sur l'ensemble du territoire. ▪ Elle mesure la réussite des partenariats mis en place et valorise les résultats. ▪ Un partenariat peut couvrir plusieurs piliers de l'économie circulaire
Tâches en cours	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les EPCI à potentiel de collaboration ▪ Identifier les enjeux ▪ Conclure un/des accord(s) avec un ou plusieurs EPCI du territoire ▪ Partenariat avec des structures publiques autres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail engagé via le Schéma de mutualisation de 2022. ▪ Structuration en cours d'un partenariat avec Haïti (en cours, cf.CODEV). ▪ Explorer les possibilités avec les autres EPCI de Guadeloupe via un appui de la DEAL et de la Région Guadeloupe.

Programme d'action Economie Circulaire (E.C.) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence



[Action 5.3 – Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, y compris les associations à activités économiques)]

5.3.1. Informer et former les acteurs économiques	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGASC
Partenaires	ADEME/ Conseil Régional/ Chambres consulaires/ Acteurs publics/ Synergiles/ Eco-organisme
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2024
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Dans une logique de sobriété, la collectivité met en place des actions de sensibilisation et de formations à l'attention des acteurs économiques sur les 7 piliers de l'économie circulaire.
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier éco-conception Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier consommation responsable 	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> Animer des ateliers "écoconception" (2 / an) auprès des acteurs économiques (notions, cycle de vie, communication ...) Soutenir et s'engager auprès de Synergiles pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier) Au travers du Schéma Rural et du PAT, développer l'agrotourisme, et faire de la campagne un territoire innovant
5.3.2. Aider à l'action à destination des acteurs économiques	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ Développement économique/ Déchets et prévention/ Insertion-emploi et ESS
Partenaires	Synergiles/ Chambres consulaires/ ADEME
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2023/ décembre 2026
Etat de l'action	En cours
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité met en place des actions concrètes avec les acteurs économiques de son territoire sur les 7 piliers de l'économie circulaire. Ces actions peuvent être déjà mentionnées dans les axes précédents.
Tâches réalisées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier approvisionnement durable 	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place REP Responsabilité élargie du producteur (mise en place de poubelles de tri pour gestion des déchets de bureau)
Tâches programmées	
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 1 ou 2 actions sur le pilier écologie industrielle et territoriale 	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien et engagement auprès de Synergile pour développer l'EIT sur le territoire (Jarry, en particulier)
5.3.3. Fédérer les acteurs du territoire	
Structure pilote	CAP Excellence Direction du Développement durable/ DGAET/ DGATS/ DGASC
Partenaires	ADEME/ Conseil Régional/ Chambres consulaires/ Acteurs publics/ Synergiles/ Eco-organismes
Public visé	Acteurs socio-économiques du territoire
Date début/ Date fin	Janvier 2024/ décembre 2026
Etat de l'action	Programmée
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La collectivité déploie des partenariats ayant aboutis à des actions avec les acteurs économiques de son territoire sur les 7 piliers de l'économie circulaire. (Un partenariat peut couvrir plusieurs piliers)

Programme d'action Economie Circulaire (EC) 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Tâches programmées	Détails
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une cartographie de représentants locaux à potentiel de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une base de données mutualisée avec les partenaires (veille réglementaire, aides financières, acteurs ...) ▪ Cartographie réalisée dans le cadre de l'initialisation de la démarche. Implémentation continue au grès des opportunités de caractérisation et de volonté des acteurs d'apparaître sur la cartographie.